



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
19/02/2025

Date de l'affichage :  
19/02/2025

En exercice : 12  
Présent(s) : 9  
Absent(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1

*Mairie de Marsoille en Beauvaisis*

EXTRAIT DU  
REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Quatre du mois de février**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents** : : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LEVÉQUE, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Antonio PREVOST.

**Absents** : Mesdames Françoise LEMARCHAND et Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT.

**Pouvoir** : Martine LANGLOIS donne pouvoir à Isabelle DUBUT

**Secrétaire de Séance** : Aurélie LEVÉQUE

**Objet :**

**APPROBATION de  
L'EXTENSION DU RÉSEAU  
ÉLECTRIQUE RUE DU BOIS /  
RUE DE SAINT PAUL PAR LE  
SE60  
- COMMUNE -**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour les rues du Bois et de Saint Paul en raison de la création de 20 logements au 4 de la rue du Bois (Permis de construire en cours d'instruction) ;
- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 25 février 2025 s'élevant à la somme de **108 718,39 € euros** (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de **SCI DEA de 55 038,69 € euros (avec PCT)** ;
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020 ;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, décide :**

- **D'Accepter** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Rue du Bois de Saint Paul** en technique souterraine ;
- **De Prendre Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux ;
- **D'Acter** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux



## DELIBERATION N°007\_2025

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 060-216003830-20250224-DELIB007\_2025-DE



- De Prendre Acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

- De Prendre Acte que la commune n'apportera aucune participation financière. L'intégralité des travaux étant à la charge du demandeur.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, Le 24/02/2025

**La secrétaire de séance,**

**Aurélie LEVÊQUE**

**Le Maire**



**Isabelle DUBUT**